

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

DELIBERATION N°2022.00270

PROGRAMME DE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT - ANIMATION DES POLES ENTREPRENEURIAUX EN PARTENARIAT AVEC LES PLATEFORMES DE FINANCEMENT ET DE LA CREATION

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 49 Nombre de pouvoirs : 12 Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Francoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND. M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Christian SERVANT. M. Gilbert SOULIER. M. Marc TARDIEU. Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD, M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON, M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES, M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE, Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 iuin 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20220616-D202200270I0

DATE D'AFFICHAGE :22 juin 2022

- M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
- M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
- M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,
- M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
- M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
- M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
- Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

- M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,
- M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, Mme Siham LABICH, M. Yves MORAND,
- M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

PROGRAMME DE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT - ANIMATION DES POLES ENTREPRENEURIAUX EN PARTENARIAT AVEC LES PLATEFORMES DE FINANCEMENT ET DE LA CREATION

I. Contexte

Le programme de soutien à l'entrepreneuriat de Saint-Etienne Métropole poursuit les objectifs suivants :

- favoriser la création de nouvelles entreprises sur le territoire,
- pérenniser les entreprises déjà créées pour faciliter leur maintien en activité,
- attirer des projets exogènes au territoire.

Pour répondre à ces objectifs, Saint-Etienne Métropole met à disposition des porteurs de projets plusieurs pôles entrepreneuriaux structurés pour permettre l'accueil des projets dans des bâtiments dédiés (les pépinières et hôtels d'entreprise) dans des conditions matérielles favorables à leur développement. Au sein de ces pôles, une animation et un accompagnement spécifiques, individuels et collectifs, sont également proposés aux porteurs et porteuses de projet.

Pour opérer ces animations et accompagnements, Saint-Etienne Métropole s'appuie sur les partenaires suivants :

- des plateformes de financement (partie II),
- des partenaires spécialisés (partie III),

II. Les plateformes de financement

Au regard de l'intérêt stratégique d'une dynamique entrepreneuriale sur notre territoire et de la pertinence de disposer d'une offre complète et structurée dans le domaine de l'accompagnement à la création d'entreprise, il est proposé d'établir une relation de partenariat avec chacune des structures d'accompagnement à la création du territoire (ADIE, Initiative Loire, Réseau Entreprendre, Loire Active) pour la mise en œuvre et la complémentarité de leurs programmes d'actions.

A. ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)

ADIE soutient surtout les entreprises unipersonnelles ne nécessitant pas une importante mise de départ (objectif : se créer son propre emploi).

Sur l'année 2021, 146 entrepreneurs ont été financés sur la Métropole dont 92 % sont demandeurs d'emploi ou allocataires des minimas sociaux et dont près d'un sur 2 (48 %) vivait en dessous du seuil de pauvreté au moment du financement. 24 d'entre eux habitent dans les quartiers prioritaires de la Métropole, quartiers au sein desquels des ateliers

d'information ont été animés auprès des porteurs de projet, dans la cadre de la Fabrique à Entreprendre de Saint-Etienne Métropole.

A partir du 2^{ème} semestre, une permanence a été mise en place au sein de Pôle Emploi Firminy afin de faciliter la coopération et les orientations. Par ailleurs, l'animation d'ateliers mensuels s'est poursuivie au sein du Pôle Emploi de Rive-de-Gier.

11 événements sur tout le territoire métropolitain ont été menés afin de sensibiliser à l'entrepreneuriat, en collaboration avec nos différents partenaires.

Enfin, sur le dernier trimestre, a débuté la mise en œuvre du plan Inclusion par le Travail Indépendant, qui vise le public de l'Insertion par l'Activité Economique, public-cible de l'Adie.

Pour l'exercice 2022, l'ADIE LOIRE sollicite une subvention de fonctionnement de 26 000 € pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au Budget 2022, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

B. Initiative Loire

Initiative Loire accompagne majoritairement les entreprises au potentiel de création de quelques emplois et nécessitant une mise de départ de quelques dizaines de milliers d'euros.

En 2021,125 personnes ont été accompagnées, 101 aides ont été octroyées dont 72 prêts d'honneur Initiative Loire pour 538 000 €, 29 prêts d'honneur BPI pour un montant total de 96 000 €

Pour l'exercice 2022, INITIATIVE LOIRE sollicite une subvention de fonctionnement de 40 000 € pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au Budget 2022, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

Par ailleurs, il est proposé de verser à INITIATIVE LOIRE une subvention d'investissement de 50 000 € pour contribuer au développement de son fonds de prêt d'honneur.

C. Réseau Entreprendre Loire

Réseau Entreprendre Loire accompagne principalement les entreprises au potentiel de création d'une dizaine d'emplois voire plus et nécessitant une mise de départ de quelques dizaines de milliers à quelques centaines de milliers d'euros voire plus.

En 2021, 19 entreprises ont été accompagnées, 576 000 € de prêts d'honneur octroyés, 203 emplois créés ou sauvegardés.

Pour l'exercice 2022, Réseau Entreprendre Loire sollicite une subvention de fonctionnement de 40 000 € pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au Budget 2022, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

Par ailleurs, il est proposé de verser à Réseau Entreprendre Loire une subvention d'investissement de 35 000 € pour contribuer au développement de son fonds de soutien aux entreprises à potentiel de croissance.

D. France Active Loire

Cette structure accompagne majoritairement les entreprises à dimension sociale et solidaire.

En 2021, 160 porteurs de projets ont été accueillis, 54 projets financés, 1,4M€ engagés en garanties bancaires, 263,4 k€ de prêts octroyés et 2,5 M€ de financements bancaires. Sur le volet aides d'urgences, 49 structures ont été accompagnées, 456 k€ d'aides ont été mobilisés.

Pour l'exercice 2022, France Active Loire sollicite une subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel de 26 000 €. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au Budget 2022, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

Par ailleurs, il est proposé de verser à France Active Loire une subvention d'investissement de 11 000 € pour la création d'un fonds de soutien aux startups en innovations sociales.

L'ensemble de ces opérateurs peuvent apporter des solutions administratives et financières variées et adaptées aux différentes typologies de projets sont apportées par les opérateurs :

- micro-crédit,
- prêt d'honneur associé à des engagements de prêt bancaire (coefficient 6),
- garantie.

III. Les partenaires spécialisés

Sur la base des orientations thématiques des 5 pépinières et des 2 hôtels d'entreprises proposées sur le territoire et en cohérence avec les modalités de l'entrepreneuriat actuel (micro entreprise, entrepreneur individuel, portage salarial, développement de l'économie social et solidaire), Saint-Etienne Métropole a initié des partenariats avec plusieurs acteurs répondant à ces enjeux en termes d'animation et d'accompagnement.

A. E-Commerce / WELCOM:

Via la pépinière République qui cible des designers, des artisans d'art, des maisons d'édition, des e-commerçants ou des commerçants souhaitant se diversifier via le e-commerce, il est proposé de pérenniser les actions de Welcom, association spécialisée dans la sensibilisation et la formation aux enjeux du e-commerce.

L'année 2021 a été assez perturbée pour l'Association Welcom, d'une part par les conditions sanitaires, et d'autre part par la remise en cause du partenariat avec IDOINE CONTENU qui assurait jusqu'alors les relations avec Les Pépinières ainsi que la gestion d'une partie des activités de l'association.

Pour 2022, il est proposé le renouvellement du partenariat pour 2022 avec l'association Welcom qui aura pour mission :

- La détection des entreprises de « e-commerce » intéressées par l'espace Showroom de la pépinière et les services proposés ;
- L'accompagnement des « e-commerçants » et/ou des commerçants souhaitant évoluer vers le e-commerce, pour la mise en place de leur activité ;
- L'organisation de permanences pour rencontrer les stéphanois, les entrepreneurs de la pépinière et l'écosystème local ;
- L'animation de conférences / ateliers dédiés au e-commerce.

Au titre de ce partenariat pour 2022, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 14 000 € à l'association Welcom.

B. Economie sociale et solidaire / Ronalpia:

L'émergence de cette économie aux modèles alternatifs s'est faite de plus en plus présente ces dernières années et a été développée sur le territoire par Ronalpia, incubateur implanté à Saint-Etienne et spécialisé dans l'accompagnement des structures de l'ESS. Fort de 3 années d'expérience sur le territoire, Ronalpia a démontré sa capacité à accompagner les porteurs et porteuses selon un process pertinent, professionnel et efficace. Il est proposé d'initier une aide directe à cette structure.

Le	bilan	de	l'année	2021	s'établit	comme	suit	:
----	-------	----	---------	------	-----------	-------	------	---

- □ Concernant le programme Incubation :
 - 40 projets détectés en 2021
 - 18 dossiers reçus et étudiés
 - 13 projets passés en entretien
 - 8 projets présentés au comité de sélection
- ☐ 6 projets accompagnés en création (soit un total de 21 depuis 2018)
- ☐ Concernant le changement d'échelle :
 - 9 entreprises sociales accompagnées dans leur développement soit :
 - 5 en changement d'échelle (Booster)
 - 3 en essaimage (Implantation)
 - 1 dans un programme national (Appel à Solutions)
- □ Concernant l'animation territoriale : une quinzaine d'évènements ont été organisés sur le territoire par Ronalpia autour de l'ESS.

Pour 2022, il est proposé le renouvellement du partenariat avec l'incubateur RONALPIA qui aura pour mission :

- La détection des entreprises ESS souhaitant bénéficier d'un accompagnement dédié pour leur lancement et leur développement ;
- L'accompagnement des projets ;
- L'organisation d'actions de sensibilisation aux enjeux de l'ESS auprès de la population du territoire ;
- L'animation de conférences / ateliers dédiés à l'ESS.

Au titre de ce partenariat pour 2022, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 30 000 € à RONALPIA.

C. Portage salarial / Cap Services:

L'association Cap Services dispose d'une expertise en portage salarial pour accompagner les porteurs de projet dans les métiers de la création. Elle permet aux projets d'être testés en limitant les risques pour le porteur.

En 2021, Cap Services est un nouveau partenaire, en remplacement de Talents Croisés, qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire en septembre 2021 et qui a été reprise par Cap Services sur jugement du Tribunal de Commerce. Cap Services avait pris plusieurs engagements dans son plan de reprise qui ont été pour l'heure tenus. Cap Services a d'ores et déjà 50 entrepreneurs (dont 26 repris de l'ancienne structure Talents Croisés).

Il est proposé un partenariat avec la structure Cap Services qui aura pour missions :

- la détection des artisans d'art, designers, maisons d'édition souhaitant bénéficier d'un atelier et bureau partagé en centre-ville de Saint-Etienne ;
- l'organisation régulière de permanences ;
- l'accompagnement des entrepreneurs hébergés avec leurs outils de suivi et des entretiens réguliers ;
- l'animation sur le site de formations / animations collectives permettant de consolider les liens entre entrepreneurs et écosystème local.

Au titre de ce partenariat pour 2022, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 40 000 € à Cap Services.

D. Pôle Entrepreneurial Novaciéries à Saint-Chamond / Club Gier :

Dédié à l'industrie, sa préconfiguration (5 bureaux et 1 espace de coworking) a ouvert en janvier 2020, en partenariat avec le Club Gier qui prend en charge la gestion et l'animation du lieu.

En 2021, le bilan s'établit comme suit :

- le lancement de communication sur le comptoir de l'innovation,
- Accueil de 8 RDV en prospection et présentation des espaces, coworking et des bureaux partagés pépinière,
- 1 entrée en pépinière en mars,
- Création d'une adhésion spécifique au Club Gier pour des jeunes entrepreneurs de -2 ans, ce qui a permis l'adhésion de 5 jeunes entrepreneurs fin 2021.

Il est proposé le renouvellement du partenariat avec le Club Gier qui aura pour missions :

- □ L'animation du comptoir « innovation et entrepreneuriat » situé au sein de la pépinière Novaciéries :
 - Accueil physique et téléphonique et gestion du courrier ;
 - Gestion commerciale de l'espace de coworking de la pépinière ;
 - Organisation de petit-déjeuner d'information ;
 - Programmation de conférences/ateliers ;
 - Gestion commerciale des espaces réceptifs du bâtiment 60.
- ☐ La détection et qualification des porteurs de projets :
 - Organisation d'opérations de sensibilisation ;
 - Réalisation de pré-diagnostics et prescriptions en lien avec Saint-Etienne Métropole ;
 - Remontée de dossiers aux comités d'engagements correspondant.
- ☐ L'accompagnement des porteurs de projets :
 - Coordination des intervenants (Saint-Etienne Métropole et Chambres consulaires) ;
 - Mise en place d'un parrainage au sein du Club Gier ;
 - Sensibilisation à l'innovation par le design.

Au titre de ce partenariat, il est proposé pour 2022 d'attribuer une subvention de fonctionnement de 26 000 € au Club Gier.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve le versement des subventions de fonctionnement suivantes :
 - 26 000 € à l'ADIE Loire ;
 - 40 000 € à Initiative Loire ;
 - 40 000 € à Réseau Entreprendre Loire :

- 26 000 € à France Active Loire ;
- 14 000 € à Welcom;
- 40 000 € à Cap Services ;
- 26 000 € au Club Gier ;
- <u>30 000 € à RONALPIA pour contribuer au développement de l'ESS sur le territoire ;</u>
- approuve le versement des subventions d'investissement suivantes :
 - <u>50 000 € à Initiative Loire pour contribuer au développement de son fonds</u> de prêt d'honneu<u>r ;</u>
 - <u>35 000 € à Réseau Entreprendre Loire pour contribuer à son fonds</u> « Booster » ;
 - <u>11 000 € à France Active Loire pour contribuer à son fonds de soutien aux startups en innovation sociale ;</u>
- <u>approuve les conventions de partenariat correspondantes et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de ces affaires ;</u>
- <u>les dépenses seront imputées sur le budget de l'exercice 2022 sur les comptes :</u>
 - INUM ENTRE, Chapitre 65 pour le fonctionnement,
 - INUM SUFLI pour l'investissement.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Gaël PERDRIAU

Pour extrait, Le Président,